Influences des entraves à la pêche sur la production halieutique du lac d'Ayamé I (Côte d'Ivoire)

Kouassi Eric KOUASSI

Doctorant
École Doctorale Sociétés, Communication, Arts, Lettres et Langues (SCALL)
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan (Côte d'Ivoire)
kouassierickouassi@gmail.com
/
Koffi Mouroufié KOUMAN

Maitre de Conférences
École Normale Supérieure-Abidjan
koumankoffi@yahoo.fr
/
Céline Yolande KOFFIÉ-BIKPO

Professeur Titulaire
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan
bikpoceline@yahoo.fr

RASS. Pensées Genre. Penser Autrement. VOL 5, No 6 (Novembre 2025)

Résumé

L'objectif de cette étude est de montrer les entraves de l'activité de pêche et leurs impacts sur le ravitaillement de la Sous-préfecture d'Ayamé en produits halieutiques. La méthode de travail repose sur une recherche bibliographique suivie d'enquêtes de terrain menées dans les localités riveraines du lac d'Ayamé I. Les résultats montrent une diversité d'entraves aussi bien naturelles qu'humaines qui influencent la production halieutique du lac d'Ayamé I. Ce sont, au plan naturel, la prolifération des végétaux aquatiques, la baisse de la pluviométrie et la variation climatique. Au plan humain, les engins de pêche prohibés et la pollution fréquente du lac par les pêcheurs avec pour conséquence la baisse de la production halieutique.

Mots clés : entraves, pêche, influences, production halieutique Ayamé (Côte d'Ivoire)

Influence of fishing barriers on fish production in Lake Ayamé I (Ivory Coast)

Abstract

The objective of this study is to show the obstacles to fishing activity and their impacts on the supply of fishery products to the Ayamé sub-prefecture. The working method is based on bibliographic research followed by field surveys conducted in the localities bordering Lake Ayamé I. The results show a diversity of obstacles, both natural and human, that influence the fishery production of Lake Ayamé I. These are, on the natural level, the proliferation of aquatic plants, the decrease in rainfall and climate variation. On the human level, prohibited fishing gear and frequent pollution of the lake by fishermen, resulting in a decrease in fishery production.

Key words: obstacles, fishing, influences, fish production Ayamé (Côte d'Ivoire)

Introduction

La pêche constitue l'activité de base et la principale source de revenus pour de nombreuses personnes à l'échelle mondiale. En Afrique de l'ouest et du centre, la contribution du secteur de la pêche dans l'économie nationale diffère selon les pays. « Le pourcentage de la valeur ajoutée dégagée par le secteur pêche dans le PIB est compris entre 0,4 % au Burkina Faso et 5,7 % au Gabon. Les pays ayant les plus forts pourcentages sont surtout ceux disposant d'atouts géographiques majeurs » (FAO, 2006, p. 3). Mais, de plus en plus, une diversité d'entraves dont le changement climatique, la pollution des eaux et la surexploitation ont rendu l'activité de pêche vulnérable. Ainsi, Z. Dialla et *al*. (2016, p. 359) ont montré que « la pollution fréquente et la réduction des surfaces pêchantes du lac Sourou au Burkina Faso ont affaibli le recrutement et l'équilibre des stocks ». Pour T. Tefang (2007, p. 40), « la quantité de poissons dans les eaux de Kédia au Centre du Cameroun est en diminution constante à cause de l'utilisation des produits chimiques liés à l'activité de pêche ». Les produits toxiques observés « en milieu fluvio-lacustre d'Agnove au Bénin ont induit la disparition de certaines espèces à long cycle et leur remplacement par des espèces à cycle court » (Y. Tohinlo, 2001, p. 57).

Les études menées en Côte d'Ivoire montrent que « les milieux aquatiques sont devenus les réceptacles des eaux domestiques, des boues de vidange des effluents industriels, des déchets et produits toxiques » (L. Sekongo, 2014, p. 156). Selon E. Koulai-Djédjé (2010, p. 239), « la pêche aux produits toxiques est devenue une pratique récurrente dans l'espace lagunaire d'Adiaké alors que ses effets dévastateurs sur les ressources halieutiques et les œufs sont clairement établis ». Le lac d'Ayamé I n'est pas en marge de cette réalité. Cependant, les entraves à la pêche et leurs impacts sur la production halieutique du lac d'Ayamé I n'ont pas encore fait l'objet d'une réflexion scientifique approfondie bien qu'elle soit une activité pratiquée de manière plus ou moins intensive depuis les années 1970 dès l'avènement du lac de barrage d'Ayamé ; d'où la pertinence de cette étude. Quelles sont les entraves à l'activité de pêche sur le lac d'Ayamé I et leurs impacts sur le ravitaillement de la Sous-préfecture d'Ayamé en produits halieutiques ?

La réponse à cette préoccupation amène à montrer les entraves enregistrées au niveau de l'activité de pêche et leurs impacts sur le ravitaillement de la Sous-préfecture d'Ayamé en produits halieutiques. De façon spécifique, il s'agit d'abord d'identifier les différents sites de pêche et de débarquement des produits halieutiques, ensuite déterminer les entraves naturelles

et humaines liées à l'activité de pêche et, enfin, d'évaluer leurs influences sur le ravitaillement de la Sous-préfecture d'Ayamé en produits halieutiques.

1- Méthodologie

1. 1- Présentation de la zone d'étude

Le lac d'Ayamé I est situé dans le département d'Aboisso dans le Sud-est de la Côte d'Ivoire. La surface lacustre se situe, dans sa majeure partie, dans la Sous-Préfecture d'Ayamé ayant pour limites celles de Yaou au Nord, d'Aboisso au Sud, de Maféré et de la République du Ghana à l'Est. La figure suivante donne sa localisation ainsi que les localités qui la composent.

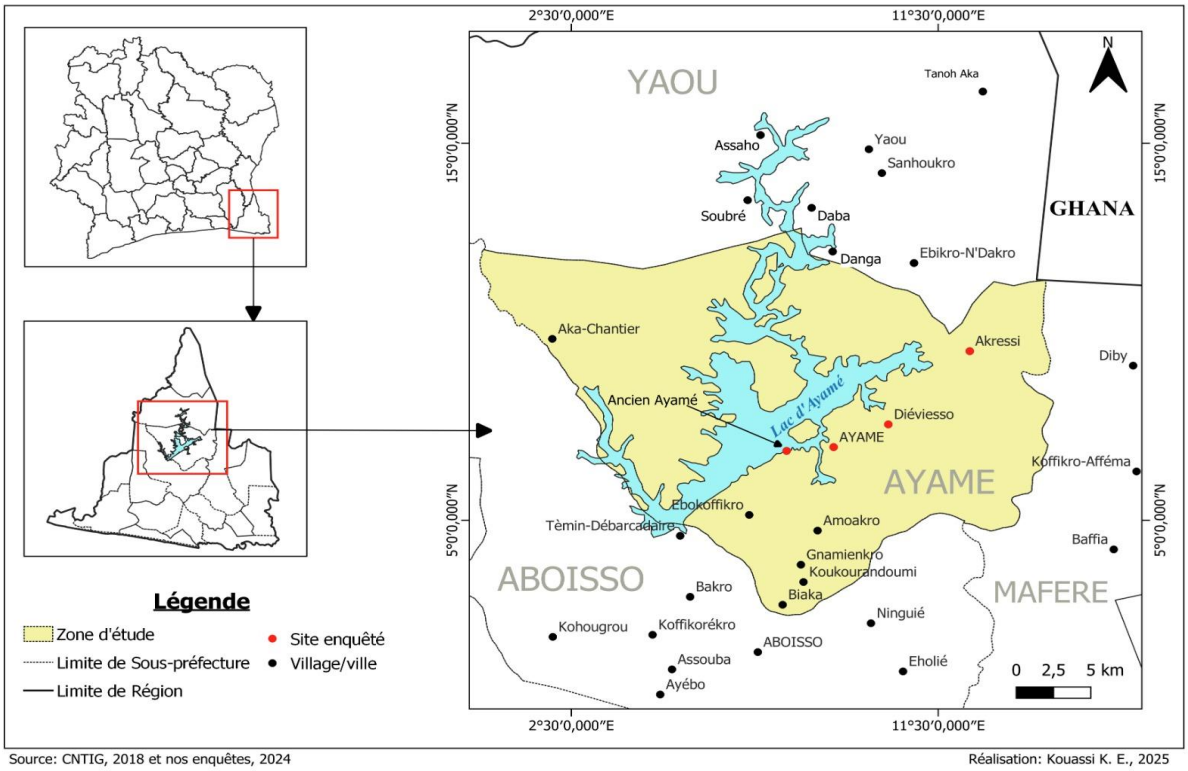

Figure 1: Sous-préfecture et le lac d'Ayamé

Le lac d'Ayamé I est un stock d'eau vaste d'environ 197 km^2, né du tout premier barrage hydroélectrique de la Côte d'Ivoire dit Ayamé I, construit sur la rivière Bia et inauguré en 1959.

1. 2- Collecte des données

Cette étude a été construite à partir de données secondaires et de données primaires. La recherche documentaire s'est faite à la Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques dans la ville d'Aboisso, du Centre de Recherches Océanologiques (CRO) et de

l'Agence National de la Statistique (ANStat) de la ville d'Abidjan du 15 juin au 12 juillet 2024.

Les centres d'intérêts des ouvrages lus s'articulent autour des obstacles liés de l'activité de pêche et leurs impacts sur la production halieutique dans de nombreux pays africains dont la Côte d'Ivoire. Cette recherche a été suivie de la phase d'entretiens et d'observations. Les entretiens ont été réalisés auprès des autorités coutumières (chefs de villages et notables) et administratives (responsable du service des pêches, Sous-préfet…), du 15 août au 23 septembre 2024.

Quant aux observations, elles ont porté sur la pratique de la pêche lacustre et le niveau de production halieutique des localités enquêtées. La quasi-totalité des villages riverains localisés dans la Sous-préfecture d'Ayamé sont, à l'origine, des villages de pêcheurs. Nous avons choisi un certain nombre d'entre eux, en tenant compte nécessairement de la représentativité en termes de dynamisme de l'activité. Ainsi, quatre localités (Ayamé, Akressi, ancien Ayamé et Diéviesso) (soit 1/3) de pêcheurs ont été retenues sur les 12 que compte la Sous-préfecture.

Le choix des personnes interrogées s'est fait selon le sondage aléatoire simple. La base de sondage étant connue, nous avons tiré au sort les pêcheurs à enquêter. Notre modèle d'enquête étant fondée sur un échantillon aléatoire simple, on a calculé la taille de l'échantillon requise en appliquant la formule suivante :

$$\mathbf{n = t^2 \times \frac{p(1-p)}{e^2} \times \frac{N-n}{N-1}}$$

N= taille de la population-mère, n = taille de l'échantillon, e = marge d'erreur, t = coefficient de marge déduit du taux de confiance et p = proportion des éléments de la population-mère. De façon générale, le coefficient de marge est déduit du taux de coefficient est la finalité voulue pour la taille de l'échantillon. Pour le présent travail, la détermination de la taille de l'échantillon (n) a pris en compte un taux de confiance de 90 % correspondant à un coefficient (t) 1,65. Par conséquent, la marge d'erreur est de 10 %, soit e = 0,1. La valeur de p choisie en moyenne 0,175 correspondants à 0,226. Enfin, N représente l'effectif de chaque catégorie de la population cible. Le remplacement de « e », « t » et « p » par leurs valeurs respectives, a conduit à la valeur suivante :

$$\mathbf{n = (1,65)^2 \times \frac{0{,}226\,(0{,}226)}{(0{,}1)^2} \times \frac{N-n}{N-1}} \quad \textbf{soit } \mathbf{n = N \times \frac{47{,}623059}{N+46{,}623059}} \quad \mathbf{n = N \times \frac{48}{N+47}}$$

Tableau I : Récapitulatif de la taille de l'échantillon d'enquête

Localités	Effectifs
Ayamé	43
Akressi	24
Ancien Ayamé	15
Diéviesso	10
Total	92

Source : Enquête Kouassi E., 2024

Notre enquête s'est donc étendue sur 92 pêcheurs. Les données recueillies ont subi différents types de traitements selon leur nature. Cela a nécessité le recours aux logiciels Adobe illustrator CS et Excel pour la confection des tableaux et des graphiques. Le logiciel Arc Gis 10.2 a été utilisé pour réaliser les cartes. Le traitement et l'organisation des données ont conduit aux résultats suivants.

2- Résultats

L'analyse des données recueillies a permis d'obtenir trois types de résultats qui sont : les différents sites de débarquement des produits halieutiques, les facteurs limitant la production halieutique du lac d'Ayamé I et leurs influences.

2. 1- Différents sites de débarquement des produits halieutiques

- Échouages et production halieutique du lac d'Ayamé I en 2024

Le pourtour du lac d'Ayamé I compte quatre sites de débarquements dont deux principaux (Ayamé et Akressi) et deux secondaires (ancien Ayamé et Diéviesso). Ces échouages sont tous localisés dans les principales localités au sud-est du plan lacustre (figure 1). Leur typologie et le volume des débarquements en 2024 (cf. tableau II).

Tableau II : Répartition de la production de pêche du lac d'Ayamé I par échouage en 2024

Site de débarquement		Production (kg)	Taux (%)
Principaux échouages	Ayamé	42 626, 5	50
	Akressi	28 417, 67	33, 33
Échouages secondaires	Ancien Ayamé	9 472, 53	11, 11
	Diéviesso	4 736, 3	5, 56
	Total	85 253	100

Source : Service pêche Ayamé et enquête Kouassi E., 2024

Le tableau II présente la production halieutique en 2024 par site de débarquement. Il ressort de celui-ci que 50 % de la production provient de l'échouage d'Ayamé I, 33, 33 % à

Akressi, 11, 11 % d'ancien Ayamé et 5, 56 % à Diéviesso. Cependant, de nombreuses entraves contrarient la production halieutique lacustre d'Ayamé I.

2. 2- Facteurs limitant la production halieutique du lac d'Ayamé I

Plusieurs entraves aussi bien naturelles qu'humaines sont enregistrées dans la pratique de la pêche au lac d'Ayamé I. Il s'agit, principalement la prolifération des végétaux aquatiques qui réduit les zones de pêche du lac, la baisse de la pluviométrie, la variation climatique, les engins de pêche prohibés, la pollution fréquente du lac par les pêcheurs et la difficile cohabitation entre les communautés de pêcheurs.

2. 2. 1- Envahissement de la surface lacustre par les végétaux : phénomène naturel néfaste à la pêche

Ces entraves sont, entre autres, la prolifération des végétaux flottants, les difficultés de navigation, la réduction des surfaces de pêche, la baisse de la pluviométrie et la variation climatique.

- Prolifération des végétaux flottants, une menace pour la faune et la flore du lac

L'une des principales entraves à la pêche lacustre est l'envahissement des eaux par les végétaux flottants. Ceux-ci apparaissent dans le lac d'Ayamé I de façon périodique pendant l'année surtout en période de hautes eaux. Ces végétaux entreraient en compétition avec les espèces locales de la faune et de la flore aquatique. Tout en recouvrant les milieux aquatiques, ils constituent une véritable menace pour la survie des plantes aquatiques submergées que sont les mangroves. L'image suivante montre ces végétaux.

Photo 1: Prolifération de végétaux flottants sur le plan lacustre d'Ayamé I

Source : Kouassi E., Ayamé I, 2024

Sur cette photo 1, l'on aperçoit des végétaux qui ont envahi le plan d'eau lacustre d'Ayamé I. ces végétaux constituent de véritables obstacles à l'atteinte d'une pêche durable dans la Sous-préfecture d'Ayamé.

- Difficultés de navigation et réduction des surfaces de pêche du fait des végétaux aquatiques

Avec l'ampleur des végétaux flottants sur le plan d'eau (photo 1), les pêcheurs peinent à se frayer un chemin au moyen de leurs pirogues. Aussi, l'abondance de ces végétaux ralenti la navigation et rend difficile la traversée. La multiplication de ces végétaux aquatiques réduit les surfaces de pêche et retard le développement de cette activité.

- Réduction des surfaces de pêche

La présence de ces végétaux aquatiques dégrade l'environnement du lac à travers la réduction des surfaces de pêche. Ce phénomène concerne une importante portion de ce plan d'eau (cf. figure 2).

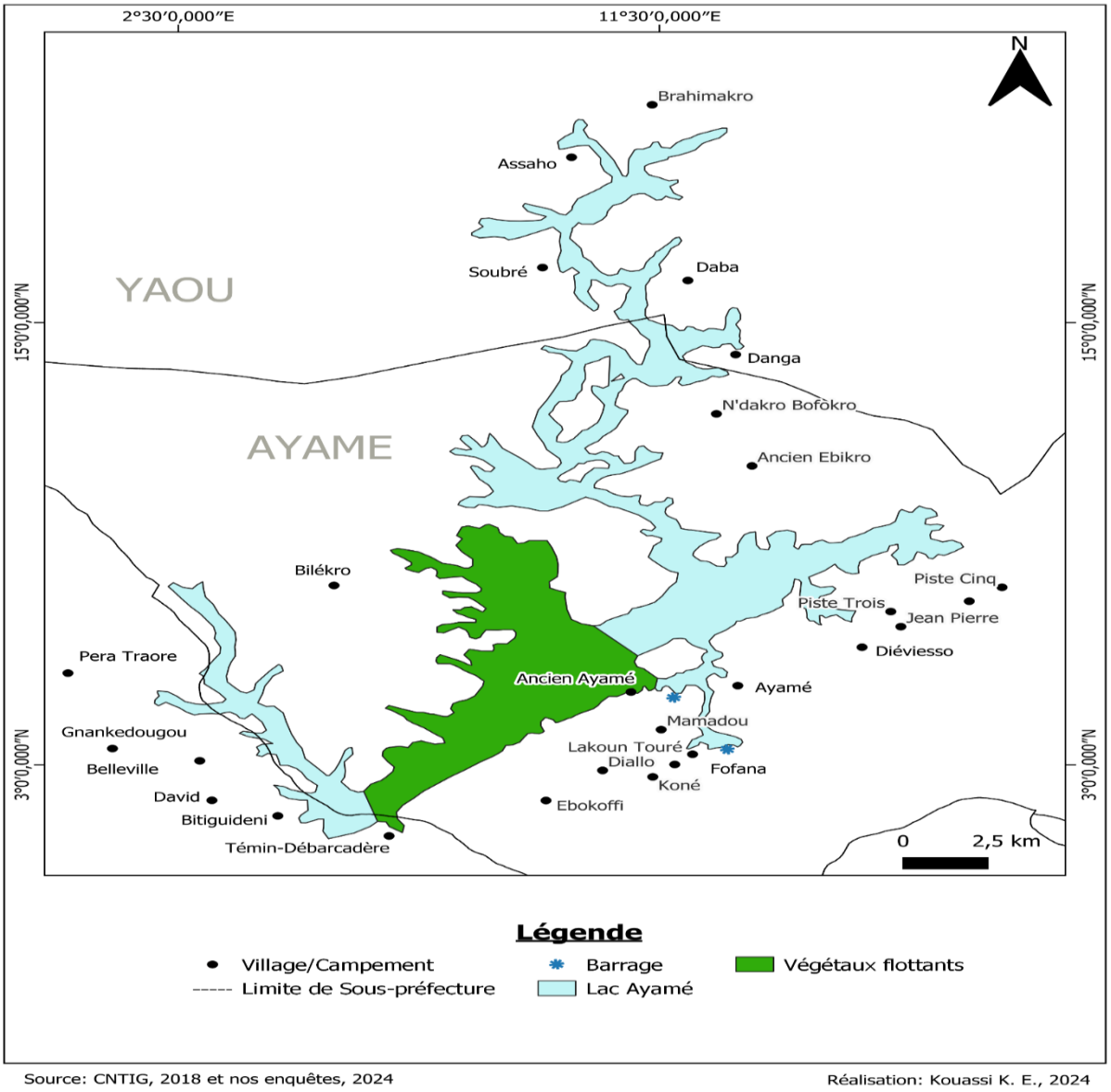

Figure 2: Perte des zones de pêche liée aux végétaux flottants

Cette figure 2 montre une grande partie du lac d'Ayamé I envahie par les végétaux aquatiques. Leur présence réduit les zones de déploiement des engins de pêche par les pêcheurs. Ces pertes sont certes réversibles, mais la situation contraire pourrait aussi se produire, si aucune mesure n'est prise ; d'autant plus que la fragilité des milieux aquatiques, constitue un facteur d'aggravation de la situation.

- Baisse de la pluviométrie

À l'image de l'ensemble des pêcheries continentales, celles de la Sous-préfecture d'Ayamé ont des caractéristiques physiques (volume, débit) largement dépendantes du climat notamment la quantité de pluie qui tombe pendant les saisons des pluies (grande et petite). Lorsque celle-ci est importante, elle provoque la crue qui augmente la surface du lac. La montée des eaux de cette retenue implique également de fréquentes lâchées d'eau du lac d'Ayamé I et donc, une régularité et une importance du débit du fleuve en aval du barrage. Cette période généralement propice à la pêche pour l'ensemble des pêcheries. En cas de pluviométrie insuffisante pour créer les conditions décrites plus haut, on assiste à une saison de pêche moins bonne. Ainsi, la quantité de pluie annuelle susceptible de tomber demeure une constante préoccupation pour les pêcheurs. Les figures suivantes présentent les fluctuations pluviométriques annuelles et mensuelles enregistrées au niveau du lac d'Ayamé I.

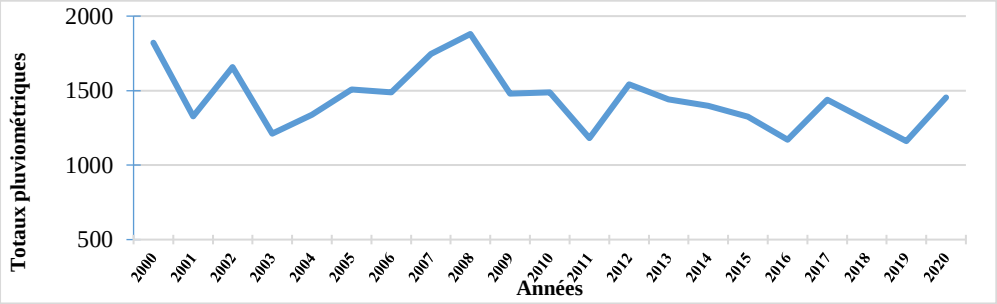

Source : SODEXAM-Adiaké de 2000 à 2020

Figure 3: Totaux pluviométriques annuelles au lac d'Ayamé I de 2000 à 2020

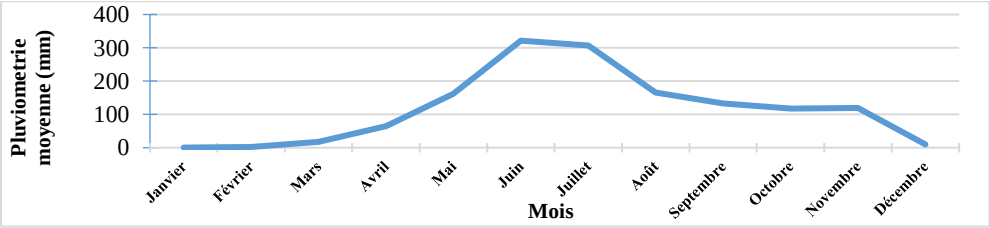

Source : SODEXAM-Adiaké de 2000 à 2020

Figure 4:Totaux pluviométriques mensuelles au lac d'Ayamé I de 2000 à 2020

Ces données (figures 3 et 4) montrent les totaux pluviométriques annuels et mensuels à Ayamé I. La figure 3 indique une baisse de la pluviométrie de 2000 à 2020 (de 1 821 mm à 1

453 mm). Quant à la figure 4, elle montre une variation mensuelle de la pluviométrie avec des mois très pluvieux (juin, juillet) et des mois de sécheresse (janvier, février, décembre). Les fortes décrues du lac durant les mois et les années moins pluvieux sont marquées par la pénibilité de la pêche liée à la mort rapide des poissons à cause de l'asséchement suite à un retrait prononcé des eaux du lac d'Ayamé I.

- Variation climatique

Ce plan d'eau lacustre qui constitue le support de la pêche continentale dans la Sous-préfecture d'Ayamé est fortement tributaire des facteurs climatiques (vent, température, précipitation). Tout changement climatique induit des changements au niveau des plans d'eau. Ainsi, il est encore plus difficile pour le pêcheur de donner une réponse convaincante quant à la perturbation qu'il a constaté entre les mois dits pluvieux et ceux dits secs. En un mot, le paysan-pêcheur ne parvient plus à expliquer le changement climatique. Tout ce qui n'arrive pas à être expliqué est immédiatement l'œuvre divine. C'est donc à l'être suprême que le paysan-pêcheur attribue tous ces changements dont les difficultés sont très fatales sur la pratique de l'activité de pêche.

2. 2. 2- Entraves humaines ou anthropiques de la pêche sur le lac d'Ayamé I

Plusieurs émaillent le développement de la pêche lacustre dans la Sous-préfecture d'Ayamé notamment la pollution des supports de pêche, les engins de pêche prohibés et la difficile cohabitation entre les communautés de pêcheurs.

- Pollution des supports de l'activité de pêche

La pollution du lac d'Ayamé I devient une problématique importante (ou préoccupante) du fait de la multiplication des activités polluante autour et sur le plan d'eau. Le déversement des eaux usées industrielles ainsi que des substances chimiques employées en agriculture dans le lac d'Ayamé I est de plus en plus préoccupant. Le point le plus névralgique de la pollution des supports halieutiques dans la Sous-préfecture est certainement le lac d'Ayamé I à cause de la proximité relative des constructions humaines et sa nature. Plusieurs localités dont la ville d'Ayamé situées à de très faibles distances du lac l'utilisent comme exutoires d'eaux usées ou comme dépotoirs de déchets d'ordures ménagères (déchets solides) comme le montrent les photos ci-après.

Photo 2: Vue : A) dépôt d'ordures en bordure du lac à ancien Ayamé ; B) Sennes à l'abandon sur le rivage du lac à Akressi

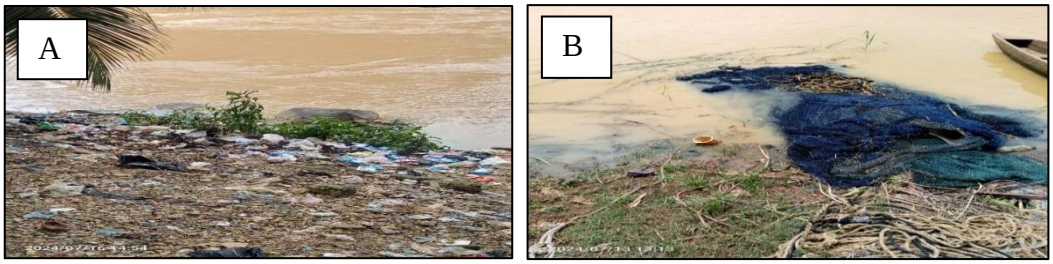

Source : Kouassi E., Akressi, 2024

Les eaux usées domestiques des ménages de la ville d'Ayamé sont directement déversées dans le lac sans aucun traitement préalable. La charge polluante la plus importante provient des eaux résiduaires et des déchets domestiques (photo 2A). Le mode d'exploitation halieutique du lac a également un impact environnemental négatif. Il concerne, en premier lieu, le niveau de salubrité des débarcadères et des autres sites de débarquement les plus utilisés autour du lac d'Ayamé I. Ces lieux sont, le plus souvent, jonchés de nombreux restes de filets usés jetés ou abandonnés dans l'eau (photo 2B) par leurs anciens utilisateurs. Pourtant, ces engins, très souvent en matériaux non-biodégradables, défient le temps en offrant en ces endroits quelque fois, des spectacles tristes à voir. L'abandon des résidus d'engins de pêche (débarcadère du lac d'Akressi) dans les eaux par les pêcheurs constituent des polluants, pas toujours visibles à l'œil nu, mais aux contraintes nuisibles à l'ichtyofaune lacustre.

- Engins de pêche prohibés

Ces dernières années, le lac d'Ayamé est confronté à l'usage des méthodes proscrites dans l'activité de pêche. Cela pousse certains pêcheurs à recourir à des pratiques prohibées. Ainsi, pour faciliter la prise des poissons avec peu d'effort physique et moins coût, ils utilisent des filets de petites mailles (0, 5 mm). Ces filets de très petites mailles ont accéléré l'appauvrissement du lac dans la Sous-préfecture d'Ayamé comme l'indique la photo ci-dessous.

Photo 3: Dimensions des mailles des filets utilisés à ancien Ayamé

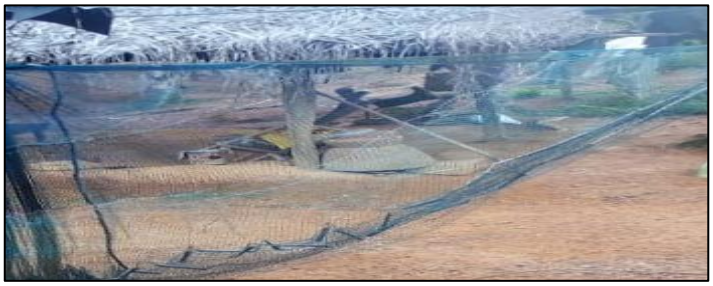

Source : Kouassi E., ancien Ayamé, 2024

Dans un souci de rentabiliser leurs prises, les pêcheurs dans la Sous-préfecture d'Ayamé ont recourt à des filets de petites mailles. Ce filet sur la photo 3 destinée à pêcher les espèces de toutes sortes et mêmes très petites tailles comme témoigne la photo suivante :

Photo 4: Poissons de petite taille à ancien Ayamé : A) Brycinus (mâbai ou queue rouge) ; B) des mâchoirons

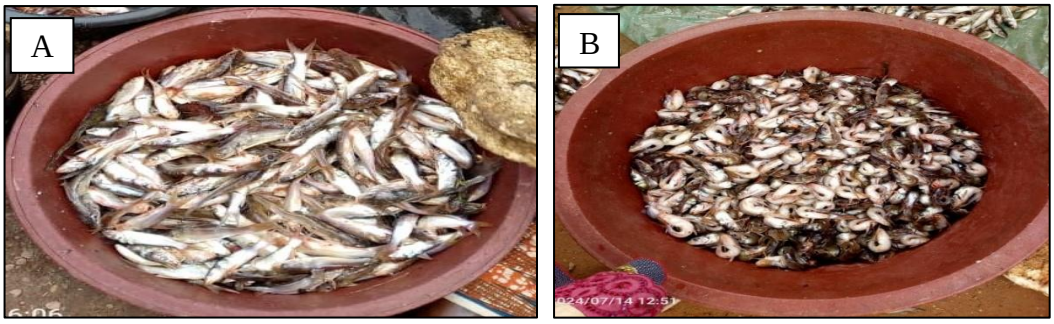

Source : Kouassi E., ancien Ayamé, 2024

Ces images A et B (photo 4) ont été prise au bord du lac à ancien Ayamé. Elles illustrent l'absence de gestion du plan d'eau par l'utilisation des engins prohibés. En effet, ces filets ramassent toutes les catégories d'espèces de poisson et surtout les alevins (photo 4). Le déplacement en bande de certaines espèces les rend encore plus vulnérables à ces engins. Cette situation affecte aussi gros poissons à l'instar des brochets car ils sont privés de nourriture. De plus, la présence du service de pêche et mépris des droits de propriétés des populations riveraines par les pêcheurs ont entraîné une surpêche et la disparition des poissons de grande taille.

- Difficile cohabitation entre pêcheurs nationaux et étrangers

La difficile cohabitation est le problème majeur entre les pêcheurs nationaux et les Pêcheurs étrangers. En effet, les nationaux reprochent aux étrangers de s'accaparer et de privatiser les zones de pêche alors que l'espace lacustre est un bien collectif. Ils sont contre la parcellisation extrême des berges lacustres qui ne profitent qu'à quelques individus. Par ailleurs, non seulement ils accusent les pêcheurs allogènes de la destruction et du vol fréquents de leurs filets de pêche mais aussi ils traitent d'envahisseurs à cause de leur grand nombre. Ainsi, la cohabitation entre les pêcheurs nationaux et pêcheurs étranger est marquée par des rapports tendus voire conflictuels. D'ailleurs, les conflits survenus sur le lac d'Ayamé I dans les années 1998 ont été occasionnés, selon les acteurs autochtones, par l'occupation anarchique des plans et cours d'eau par les pêcheurs étrangers, le non-respect des us et coutume locales par ces derniers, leur manque de courtoisie et l'usage de méthodes de pêche inadaptées aux règlements en vigueur.

2. 3- Influence des entraves sur le ravitaillement de la Sous-préfecture d'Ayamé en produits halieutiques

Les entraves à la pêche au lac d'Ayamé I ont des incidences sur la production halieutique.

2. 3. 1- Baisse de la production halieutique

L'influence de ces entraves sur le développement de la pêche se perçoit à travers la baisse de la production halieutique comme témoigne la figure ci-après.

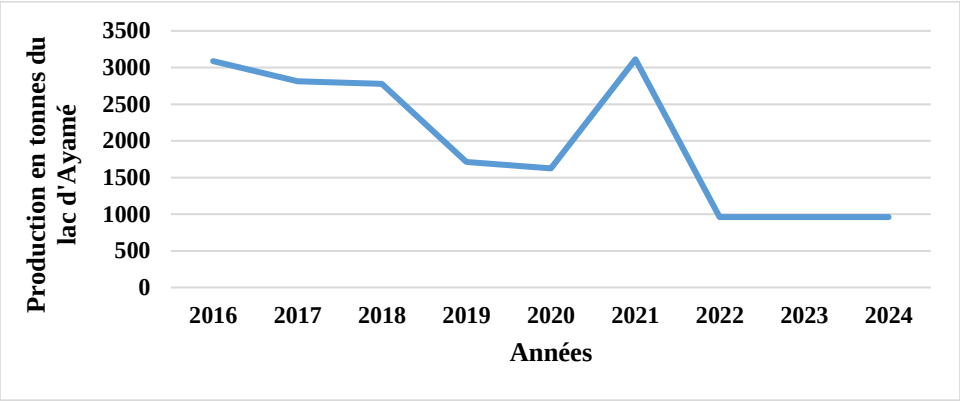

Source : DAP, 2024

Figure 5: Évolution annuelle de la production halieutique du lac d'Ayamé I de 2016 à 2024

Cette figure 4 met en exergue l'évolution de la production halieutique du lac d'Ayamé I de 2016 à 2024. Il en ressort une baisse progressive de 2016 à 2020. De 2020 à 2021, on enregistre une hausse qui atteint un pic en 2021suivi d'une chute vertigineuse à 1000 tonnes en 2022. De 2022 à 2024, elle est restée faible et stable à 1000 tonnes. Cette tendance baissière des captures s'accompagne également de la baisse de la population de pêcheurs de 324 à 92 pêcheurs. Cela est imputable à la pollution du lac de barrage qui l'appauvrit en ressources halieutiques, au recours des pêcheurs à l'utilisation massive d'engins prohibés et de pratiques nuisibles à la ressource itchyofaunistique. Cela a un impact bien plus réel sur le niveau de production des pêcheries du lac d'Ayamé I et sur la qualité du milieu aquatique donc sur l'abondance des stocks.

2. 3. 2 - Délaissement progressif de l'activité de pêche lacustre

Selon les populations, la multiplicité des entraves avec pour corollaire la baisse des captures (4 200 tonnes en 2007 à 680 tonnes en 2010) selon le bureau de pêche et d'aquaculture d'Ayamé, a conduit les différentes populations autochtones à plus s'investir dans certaines activités liées à la terre au détriment de la pêche. De ce fait, les autochtones et certains pêcheurs étrangers se sont tournés vers la culture de palmier à huile, l'hévéaculture et les cultures de manioc au détriment de la pêche. C'est le cas à Biaka où les autochtones et les

allochtones (Agni et Baoulé) ne pêche plus. Ils ont investi, pour la plupart, dans la culture de palmier à huile, l'hévéaculture et les cultures de manioc.

3- Discussion

Cette étude portant sur les entraves à la pêche et leurs influences sur la production halieutique du lac d'Ayamé I a montré qu'une diversité d'espèces y sont capturées et recensées sur quatre sites de débarquement des pêches du lac. Cette assertion est phase avec les résultats de Y. Dosso et *al*. (2020, p. 92). En effet, « la production halieutique débarquée à Ayaou-Sran, une localité de la région du Sud-Comoé, est composée de plusieurs espèces pour un arrière-pays halieutique composé d'une quinzaine de localités » (Y. Dosso et *al*., 2020, p. 92).

Hormis cela, le développement de la pêche en Côte d'Ivoire reste confronté à plusieurs entraves aussi bien naturelles qu'humaines. Dans le lac d'Ayamé I, ces entraves sont, entre autres, l'envahissement des eaux par les végétaux flottants, les aléas climatiques, la baisse de la pluviométrie, la pollution des eaux par les pêcheurs, d'engins prohibés et la difficile cohabitation entre les communautés de pêcheurs. Notre résultat abonde dans le même sens que C. S. Y. Kakou (2013, p. 180) pour qui « l'envahissement par les végétaux flottants constitue l'une des difficultés qui se posent aux pêcheurs dans la lagune Ebrié de Grand-Bassam et de Bingerville. Leur présence empêche la réalisation de nombreux processus biologiques. De surcroît, ils recouvrent les mollusques sédentaires, créent un milieu pauvre en oxygène, voire anoxique, néfaste pour leur suivie ».

Sur le plan biologique, P. K. Anoh (2007, p. 199-201) rapporte que « les végétaux aquatiques sont nuisibles au développement de la faune ichtyologique car faisant écran aux rayons du soleil. Ils limitent ainsi la production primaire, maillon essentiel de la chaîne trophique aboutissant au poisson ; privant celui-ci d'oxygène et de lumière qui sont des éléments de grande importance dans son développement ». En outre, ces assertions sont également soutenues par ceux de D. Koudou (2012, p. 261), S. K. Kra (2016, p. 43), Y. Dosso (2023, p. 145) et P. Bakary (2020, pp. 212-213). En effet, Y. Dosso (2023, p. 145) affirme que : « la pêche dans la Sous-préfecture de Kossou est confrontée à nombreuses difficultés. Il s'agit, principalement, de l'envahissement par des végétaux et de la pollution de l'espace de production ». Quant à J. P. Bakary (2020, pp. 212-213) ajoute que « la pollution des eaux par les fréquentations des humains, des animaux et la pollution des eaux liée à l'utilisation des pesticides et d'engrais chimiques et la dégradation de l'environnement constituent de véritables entraves au développement de l'activité de pêche dans la région d'Hambol ». Ce

propos confirme l'étude menée par E. Koulaï-Djédjé (2010, p. 112). Il faut ajouter que l'ignorance de la destruction des ressources aquatiques et le manque de conscience est une entrave au développement de la pêche. Selon N. K. F. Kouadio (2012, p. 262), « la pollution des milieux lagunaires n'est pas seulement le fait des activités industrielles, des ménages ou des activités agricoles. Celle-ci est dûe aussi à la pêche illicite à travers l'usage des filets de très petites mailles. À Grand-Lahou, la population de Lahou-Kpanda et Braffè, justifie l'absence de l'aquaculture par la présence d'une pollution relative des eaux donc les acteurs sont les pêcheurs incontrôlés ». Concernant la cohabitation difficile entre les pêcheurs autochtones et allogènes notre résultat est identique avec « l'étude faite à Taabo en Côte d'Ivoire » par D. Koudou (2012, p. 252). En effet, selon cet auteur, « aujourd'hui, il existe à Taabo, une concurrence grandissante entre les pêcheurs allogènes et autochtones sur le lac ; depuis l'envahissement d'une partie de sa surface par l'*Eichhornia crassipes* et l'*Echinochloa pyramidalis*. La culpabilité humaine est ainsi, transférée par ces autochtones, sur les seuls allogènes. Les migrants sont, par conséquent, accusés par les autochtones, d'exercer une pression trop forte sur la ressource en étant plus actifs tout au long de l'année ou l'utilisation de techniques certes efficaces mais redoutables ».

Il ressort aussi de notre étude que la baisse de la pluviométrie constitue une entrave à la pratique de la pêche sur le lac d'Ayamé I. Ce résultat confirme celui de D. Koudou (2012, p. 264) découlant d'une étude sur le lac de barrage de Taabo. En effet, l'auteur affirme qu'à « Taabo, la pêche dépend largement des facteurs climatiques, notamment la pluviométrie. Par ce fait, en 2009 à Taabo, l'importance du déficit hydrique s'est traduite par une baisse du niveau de l'activité de pêche ».

L'étude a également révélé que ces différentes entraves ont entrainé la baisse de la production halieutique et le délaissement de la pêche au profit d'autres activités telles que l'hévéaculture, le palmier à huile. Les populations ne s'investissent plus dans la pêche comme autrefois. Cela justifie les études de D. Koudou (2012, p. 240) et K. J. Koffi (2021, p. 257). En effet, « la baisse de la production halieutique devrait normalement conduire à un constat de surexploitation biologique des espaces de pêche à Taabo » (D. Koudou, 2012, p. 240). Pour K. J. Koffi (2021, p. 257), dans le secteur ouest de la lagune Ebrié, « les Ebriés se sont tournés vers hévéaculture et les cultures de bananes plantains. Les Adjoukrou et les Ahizi ont accordé la priorité à d'autres activités plus rentables telles que l'hévéaculture et la culture de palmier à huile ».

Conclusion

Il ressort de l'étude que de nombreuses entravent contrarient le développement de la pêche lacustre dans la Sous-préfecture d'Ayamé. Il s'agit, entre autres, au plan naturel, la prolifération des végétaux aquatiques, la baisse de la pluviométrie, et la variation climatique. Au niveau humain, les engins de pêche prohibés et la pollution fréquente du lac par les pêcheurs. Toutes ces contraintes nuisibles à l'écosystème lacustre mettent à mal la durabilité de la pêche avec pour conséquences la baisse de la production halieutique et le délaissement de la pêche pour d'autres secteurs d'activités.

Le développement de la pêche lacustre dans la Sous-préfecture d'Ayamé passe par le renforcement et l'application effective des textes réglementaires relatifs à l'exploitation des ressources aquatiques afin de réduire les pressions sur le plan d'eau lacustre.

Références bibliographiques

ANOH Kouassi Paul, 2007 : *Pêche, aquaculture et développement en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat unique de géographie, université de Nantes, 334 p.

BAKARY Penatiligué Jonas, 2020 : *Exploitation des plans d'eau et développement durable des pêches dans la région du Hambol (centre-Nord de la Côte d'Ivoire)*. Thèse unique de Doctorat, Université de Cocody (Abidjan), 301 p.

Bureau Aquaculture et Pêche d'Ayamé, 2024 : *Rapport d'activité*, 15 p.

DIALLA Zoubere, TASSEMBEDO Mahamadi et MICHA Jean-Claude, 2016 : « Mode d'exploitation et durabilité de la pêche de *Oréochromis niloctus* », *in TROPICULTURA*, 2016, 34, 4, 350-360.

DOSSO Yaya, 2023 : « Pêche et amélioration des conditions de vie des populations dans la Sous-préfecture de Kossou », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes*, nº 15, pp. 131-151.

DOSSO Yaya, Yao Jean Aimé ASSUÉ et Amoin Bethsaléelle KOUAKOU, 2020 : « Activité de pêche et développement socio-économique dans la Sous-préfecture d'Ayaou-Sran (Côte d'Ivoire) » *in DaloGéo, revue scientifique spécialisée en Géographie*, Université Jean Lorougnon Guédé, N^0 002, juin 2020, pp. 86-106.

FAO, 2006 : « *Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la sécurité alimentaire* ». Directives techniques pour une pêche responsable n° 10, Rome, 90 p.

KAKOU Yao Sylvain Charles, 2013 : *Pêche et développement socioéconomique dans les sous-préfectures de Grand-Bassam et Bingerville* (Côte d'Ivoire). Thèse unique de doctorat (géographie), Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, 277 p.

KRA Koffi Siméon, 2016 : « Le développement de la pêche en Côte d'Ivoire : le cas de la pêche continentale dans la Sous-préfecture de Guessabo », (EDUCI) *Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement*, nº 1, 2016, pp. 37- 45.

KOFFI Kouadio Jacques, 2021 : *Pêche et développement socioéconomique du secteur ouest de la lagune Ébrié*. Thèse unique de doctorat (géographie), Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), 352 p.

KOUADIO-Nanan Kouamé Félix, 2012 : *Enjeux fonciers et expansion aquacole sur le littoral Ivoirien : cas des espaces lagunaires et péri-lagunaires*. Thèse unique de doctorat Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), 366 p.

KOUDOU Dogbo, 2012 : Pêche *et développement socio-économique à Taabo en Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat en géographie, IGT, 349 p.

KOULAÏ-DJÉDJÉ Edith, 2010 : *Exploitation des eaux et développement durable des pêches en lagune Aby*. Thèse unique de doctorat de géographie à université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan, 352 p.
SEKONGO Largaton, 2014 : *Appropriation des espaces aquatiques et gestion durable des pêches en milieu rural ivoirien*. Thèse unique de doctorat de géographie. Université de Cocody-Abidjan, 282 p.
TEFANG Tchomfang Amandine Flaure, 2007 : *Pratique de la pêche et problématique d'action collective de gestion des ressources à Kédia (Centre du Cameroun)*, mémoire, Université de Dschang, Cameroun, 64 p.
TOHINLO Yécy Judith Peggy, 2001 : *Durabilité des modes d'exploitation des ressources naturelles en milieu fluvio-lacustre d'Agonve*, thèse, Université d'Abomey-Calavi, 154 p.

Kouassi Eric KOUASSI est spécialiste en Géographie des Mers et Exploitation des Océans (Pêche et Aquaculture). Ses travaux de recherche se concentrent principalement sur la pêche fluvio-lacustre et développement en Côte d'Ivoire. Il est affilié à l'Université Félix Houphouët-Boigny, spécialement à l'École Doctorale (SCALL), équipe de recherche, Environnement Santé, Sciences Humaines de la Mer, de l'Économie Littorale (ESHUMEL).

Kouassi Eric KOUASSI
Doctorant à ED-SCALL,
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan (Côte d'Ivoire)
kouassierickouassi@gmail.com

Koffi Mouroufié KOUMAN, Maître de Conférences en géographie, spécialiste en géographie des pêches. Développe des recherches sur migrations et conflits. Chef de Département d'Histoire-Géographie de l'École Normale Supérieure d'Abidjan (E. N. S).

Koffi Mouroufié KOUMAN
École Normale Supérieure-Abidjan (ENS)
koumankoffi@yahoo.fr

Céline Yolande KOFFIÉ-BIKPO, Professeure Titulaire de géographie humaine (CAMES, 2013), est Directrice de l'Institut de Géographie Tropicale de l'Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) et ex-Présidente du Comité Technique Spécialisé « Lettres et Sciences Humaines » du CAMES. En sa qualité d'Experte-évaluatrice, elle est Rapporteuse générale du Programme de Reconnaissance et d'Équivalence des Diplômes (PRED) du CAMES.

Céline Yolande KOFFIÉ-BIKPO
Institut de Géographie Tropical (IGT)
Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan
bikpoceline@yahoo.fr